

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANIE GODIN	Numéro de permis 2015734	Date d'inspection Le 30 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de téléphone (506) 284-9811	
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	30 avr. 2021	
Commentaires : Les activités devraient être documentées et planifier selon l'intérêt et les besoins des enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	09 avr. 2021	
Commentaires : Dossiers des enfants ont été vérifiés quelques adresses qui ne sont pas complètes.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	09 avr. 2021	
Commentaires :			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance. - Le ratio est conforme lors de ma visite. - Dossiers des enfants ont été vérifiés quelques adresses qui ne sont pas complètes. - Discussion avec l'exploitante concernant la documentation et la planification. - Les activités devraient être documentées et planifier selon l'intérêt et les besoins des enfants.

original signé par
Mona Martin

Le 30 mars 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joanie Godin

Le 30 mars 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date